

ARRETE n° 2023/005

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

OBJET : Autorisation d'enlèvement d'un véhicule abandonné Volvo V40 immatriculé DP-367-TD rue Denis Papin

Le Maire de la Commune de BELLEVIGNY ;

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.541-3 du Code de l'Environnement ;

Vu le Code de la Route et notamment ses articles L.325-1 et L.325-12 ;

Vu la loi n° 2002-239 du 18 mars 2003 relative à la sécurité intérieure ;

Vu l'article R.635-8 du Code Pénal ;

Considérant qu'un véhicule de marque Volvo V40 immatriculé DP-367-TD de couleur grise est abandonné depuis plusieurs semaines rue Denis Papin – Commune de BELLEVIGNY

Considérant que la voiture est en voie d'épavisation car privée d'éléments indispensables à son utilisation normale ;

Considérant que l'épave constitue une nuisance visuelle et est de nature à porter atteinte à la sécurité et à la santé de l'homme ainsi qu'à l'environnement ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Le véhicule de marque Volvo V40 immatriculé DP-367-TD sera enlevé puis déposé en fourrière.

ARTICLE 2 : Les services de la Mairie devront informer le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Poiré sur Vie de la date et l'heure de l'enlèvement de l'épave.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services et la Brigade de Gendarmerie du Poiré sur Vie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont une ampliation leur sera adressée et affichée en Mairie de Belleville sur Vie pendant une période de quinze jours aux fins de publication.

A Bellevigny, le 9 janvier 2023

Nicole DURAND-GAUVRIT
Première Adjointe

